

Le Crucicaderlien

Bulletin
municipal

Ste Croix
de Caderle



Vie communale

Cadre de vie

Conseils municipaux



N° 40 Février 2016

Le mot du maire — Vœux pour 2016

C'est avec grand plaisir que la municipalité de Sainte croix vous accueille aujourd'hui pour la traditionnelle cérémonie des vœux, merci pour votre présence.

2015 a été une année bien triste et difficile pour notre pays marqué par les attentats de janvier et décembre.

Personnellement des problèmes de santé m'ont éloigné de la mairie quelques temps et je remercie l'équipe municipale d'avoir assuré le fonctionnement des affaires courantes durant cette période.

Pour des raisons de santé Pascal CREMER a démissionné du conseil municipal en septembre. Elu depuis 2001 c'était un réel plaisir de travailler avec lui et je regrette son départ. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour 2016.

En mars 2015 nous avons, lors des élections départementales, élu 2 conseillers départementaux, Madame FARDOUX et Monsieur MALAVIELLE, nos représentants pour le nouveau canton de la Grand Combe dont Ste Croix fait désormais partie.

En décembre ont eu lieu les élections pour la nouvelle région Midi Pyrénées Languedoc Roussillon. Madame Carole DELGA en devient la présidente.

Aucun travaux d'investissement n'a été réalisé en 2015, une année très pénalisante à cause des baisses des dotations de l'état pour nos petites communes qui n'ont plus de ressources. Cela nous oblige à prendre des mesures de restrictions financières (pas de bourse scolaire, pas de colis de Noël, pas d'illumination de Noël etc...).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la trésorerie de Lasalle est fermée et dorénavant nous sommes rattachés à la trésorerie de Saint Hippolyte du Fort.

Cette nouvelle année s'annonce difficile notamment pour élaborer le budget, il n'y aura pas d'investissement et la réduction des frais de fonctionnement devra continuer.

Heureusement, la commune a pu réaliser des investissements pendant les années précédentes; aujourd'hui, ce n'est plus possible.

Que va devenir Sainte Croix de Caderle ?

Comment trouver des recettes nouvelles ?

Devons nous louer l'atelier municipal pour avoir une rentrée d'argent ?

Devons nous nous regrouper avec une ou plusieurs communes afin de mutualiser nos moyens ?

Toutes ces questions se posent à nous, nous y réfléchissons.

Les travaux de maillage du réseau du syndicat d'eau au réseau d'eau de la commune se poursuivent et se termineront courant mars.

Après la réunion publique du 19 septembre 2015 concernant les finances publiques, une nouvelle réunion aura lieu fin mars début avril pour faire un nouveau point finances et vous apporter diverses autres informations.

Bienvenue aux nouveaux arrivants :

Mr et Mme LEDUC, gardiens du château de Montvaillant,

Mme SALATHE Catherine, aux Saugnes,

Mr et Mme ROUX Jean Jacques, au village de Ste Croix.

Je remercie le personnel communal, Magali, Christelle et Christian pour leur travail.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année 2016 en espérant que notre commune puisse résister à toutes les épreuves.

Le maire, Edmond JULIEN.

Samedi 16 janvier 2016



L'après-midi du 16 janvier a été un agréable moment de partage entre crucicaderliens réunis autour de leur conseil municipal.

Une trentaine de personnes s'étaient rendues à la salle polyvalente dès 15h pour assister à la projection du film « Pôle Express ».

Ensuite le maire a adressé à la population ses vœux chaleureux pour 2016.

Vers 17h, le goûter, offert à tous par les élus, a permis de prolonger ce moment de convivialité et d'échange.

Sommaire

- ♦ Infos mairie p.4
- ♦ La Région p.5,6,7
- ♦ Le Département p.8 et 9,
- ♦ Association : La Festo del país p.10,
- ♦ Rencontre avec Sébastien Tamm p.11, 12, 13, 14,
- ♦ Recette au miel p.15,
- ♦ Informations Syndicat Apicole du Gard p.16 et 17,
- ♦ Ma rencontre avec Michel Siffre, Alain Renaux p.18, 19,20,
- ♦ Un conte de basse cour, Alain Renaux p.21,
- ♦ Maison de santé pluri-professionnelle de Lasalle p.22, 23,
- ♦ Conseils municipaux p.24 à p.37,
- ♦ Abonnement crucicaderlien p.38,
- ♦ Quelques numéros p.39.

Infos mairie

ETAT CIVIL

Naissances

✎ **Gabin** est né le 21 septembre 2015, fils de **Elise BONZON** et **Jérôme HUET**, (petit fils d'Annelise et Robin BONZON).

✎ **Mathis** est né le 10 novembre 2015, Fils de **Jessica et Nicolas VALETTE**, (petit-fils d'Huguette et Pierre VALETTE).

Avis de décès :

Au moment de la rédaction de ce cruciacadrelan, vient de nous parvenir la nouvelle du décès de monsieur **Guy Artigues, père de Christelle, employée de la mairie**. La municipalité présente ses sincères condoléances à Christelle ARTIGUES, son compagnon David MOURGUES, ses enfants et sa famille, touchés par cette disparition brutale, en cette fin janvier 2016.

Pour être informé par mail !

Si vous désirez **recevoir les informations** de la commune par courrier électronique vous pouvez communiquer votre adresse e.mail personnelle au secrétariat de la mairie : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Les informations possibles communiquées:

- ♦ invitations officielles mairie,
- ♦ festivités et manifestations culturelles.

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin :

La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

Tarifs communaux 2016

(vote au conseil du 18.12.2015)

Concessions caveau : 130 € le m²

(cinquantenaire et 3 m² minimum)

Concession urne : 65 € l'emplacement

Copies : format A4 en noir et blanc 0.15 €/page

Format A4 en couleur 0.30 €/page

Location salle Fernand Volpière :

Locataire habitant la commune : 70 €

Locataire habitant hors commune : 140 €

Association hors commune : 140 €

Prix de l'eau (réseau communal)

Abonnement compteur : 160.83 € HT

Eau m³ : 0.7360 € HT

Bulletin : 5 €/bulletin pour les personnes extérieures à la commune.

DONS

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont effectué des dons à la mairie pour un total de 390 € en 2015 : La colonie de la fontanelle, l'association du Camp des Balmes, l'association Les Amis du Temple, l'association La Festo del País, M et Mme Bolle, M et Mme Leduc, Mmes Perignon et Jaquier, M et Mme Valette, M Hollard Et tous les anonymes visiteurs de la chapelle.

Réunion publique début avril

Comme vous avez pu le voir ou l'entendre la situation financière de la commune est relativement inquiétante;

Actuellement nous travaillons sur l'exercice comptable 2015 en liaison avec la trésorerie.

Le budget prévisionnel de 2016 devra être clôturé et voté fin mars 2016.

Une réunion publique sera organisée début avril, les thèmes abordés seront les finances de la commune et l'avenir de celle-ci.

Vos idées nous intéressent... et nous souhaiterions vous voir nombreux à cette occasion.

Résultats des élections régionales À Ste Croix de Caderle

Dimanche 6 Décembre 2015 RESULTATS 1er tour ELECTIONS

STE CROIX DE CADERLE

		% Votants	% Abstention
Nombre d'inscrits	104	55,8%	44,2%
Nombre de votants	58		
Nombre exprimés	55		
Blancs et Nuls	3		

Nom	nbre de voix	% (aux inscrits)	% (aux exprimés)	Classement
REYNIE	6	5,77%	10,91%	4
DELGA	14	13,46%	25,45%	2
MARTINEZ	0	0,00%	0,00%	9
CAVARD	2	1,92%	3,64%	5
FABRE	0	0,00%	0,00%	9
HIRIMIRIS	0	0,00%	0,00%	9
SAUREL	2	1,92%	3,64%	5
ALLOT	11	10,58%	20,00%	3
ONESTA	16	15,38%	29,09%	1
LEMPEREUR	2	1,92%	3,64%	5
TORREMOCHA	2	1,92%	3,64%	5
Total exprimés	55	52,88%	100,00%	

Dimanche 13 décembre 2015 RESULTATS 2nd tour ELECTIONS

STE CROIX DE CADERLE

		% Votants	% Abstention
Nombre d'inscrits	104	69,2%	30,8%
Nombre de votants	72		
Nombre exprimés	71		
Blancs et Nuls	1		

Nom	nbre de voix	% (aux inscrits)	% (aux exprimés)	Classement
REYNIE	10	9,62%	14,08%	3
DELGA	49	47,12%	69,01%	1
ALLOT	12	11,54%	16,90%	2

Exprimés

71

La Région

La nouvelle Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est née le 1^{er} janvier 2016, 13 départements 4 565 communes

Le nouveau site de la région : www.regionlrmp.fr

Depuis le 4 janvier 2016 Mme DELGA Carole est présidente de cette nouvelle région.



Quel nom porte la nouvelle région ?

De manière provisoire, elle s'appelle Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, simple association dans l'ordre alphabétique des noms des deux anciennes régions.

La nouvelle assemblée régionale doit délibérer sur une proposition de nom définitif, qui sera soumise à l'État, avant le 1^{er} juillet 2016. L'Etat fixera par décret le nom définitif au plus tard le 1^{er} octobre 2016.

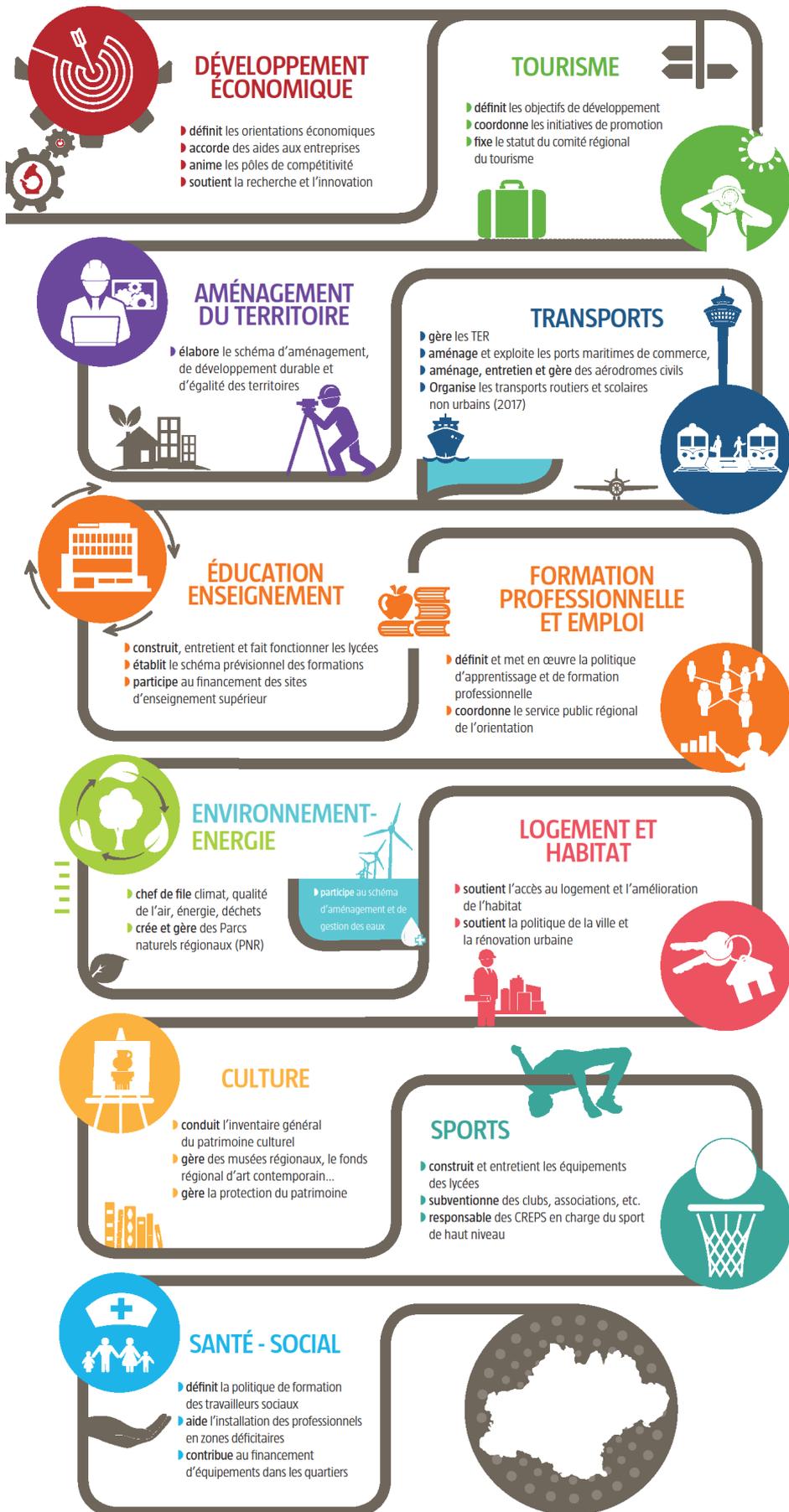
Quelle est la capitale de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ?

Un chef-lieu provisoire, Toulouse, a été fixé par décret à l'été 2015, après avis du conseil municipal de Toulouse, des deux Conseils régionaux et Conseils économiques, sociaux et environnementaux (Ceser). Là encore, la nouvelle assemblée régionale doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2016 sur une proposition de chef-lieu définitif, qui sera tranché avant le 1^{er} octobre 2016, par décret en Conseil d'Etat.

Sources : <http://www.regionlrmp.fr/> et <http://www.laregion.fr/>

Les compétences de la Région

*Sources • La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015
qui a clarifié - et renforcé - les compétences de la Région sur l'économie, l'aménagement du territoire et la mobilité interurbaine.



Le Département du Gard

Depuis le 2 avril 2015
M BOUAD Denis est président
du Conseil Départemental du
Gard.

Qui est Denis Bouad ?



Denis Bouad est né le 1er Novembre 1952 à Lansargues (34). Il est agriculteur retraité. Il a été élu pour la première fois conseiller général du canton d'Uzès le 28 mars 2004 et réélu deux fois le 27 mars 2011 et le 29 mars 2015. Denis Bouad a été élu Président du Conseil départemental du Gard le 2 avril 2015. De 1989 à 2015 Il a également été Maire de la commune de Blauzac (1200 habitants) située dans l'Uzège.

Dans le Gard, ils sont 46 conseillers départementaux élus au scrutin binominal pour 6 ans sur 23 cantons composant le département.

C
A
N
T
O
N

D
E

L
A

G
R
A
N
D

C
O
M
B
E



Patrick MALAVIELLE

- Vice-Président délégué à la culture, au patrimoine et à l'éducation artistique
- Membre de la Commission Permanente



Isabelle FARDOUX-JOUVE

- Membre de la Commission Permanente

Permanences :

1er et 3ème mardi du mois de 09h à 11h salle Mont Brion St Jean du Gard ou sur rendez-vous au 04.66.76.76.63

Sources : <http://www.gard.fr/le-gard/>

Le nouveau Préfet du Gard



Le 17 décembre 2015,
Didier Lauga
a été nommé Préfet du Gard
par décret du Président de la
République publié au Journal Officiel
du 19 décembre 2015.

Sources : <http://www.gard.gouv.fr/>

Compétences Départementales

POLITIQUES PUBLIQUES OBLIGATOIRES



L'action sanitaire et sociale



La sécurité incendie



L'enseignement



La culture



L'aménagement durable
du territoire



La gestion des routes
et des déplacements

POLITIQUES PUBLIQUES VOLONTARISTES



Aides en faveur
des communes ou des associations



Soutien à l'emploi local



POUR PLUS D'INFORMATIONS : OuiJeVote.fr [#OuiJeVote](https://twitter.com/OuiJeVote)

@Place_Beauvau

/ministere.interieur

La festo del país

L' Association La Festo del País vous souhaite une belle et heureuse année 2016

Manifestations écoulées

RANDONNÉE PEDESTRE 2015

[Le 17 mai](#) c'est 48 paires de chaussures qui ont foulé nos terres cévenoles, toujours dans le même esprit d'échange, de partage, et ceci avec toujours des têtes nouvelles que nous avons accueilli avec grand plaisir. Ce n'est pas moins de 80 repas qui furent servis ce jour là. Le marché annuel de Sainte Croix est aussi un lien de rencontre, ou le temps d'un verre rafraîchissant sur la place ou dans la cour chacun refait le monde. Ce sont plus de 15 commerçants ambulants qui ont répondu présent ce jour là. Le marché était bien fourni, vous y avez découvert le fameux pélardon, la charcuterie, le miel, le pain, la tapenade, les produits de la ferme etc. L'artisanat était bien présents avec les sculptures qui ont attiré notre curiosité, les tourneurs de bois, les livres, l'osier, les mandalas, les bijoux etc. La journée de fête à Sainte Croix s'est terminée dans une ambiance amicale et familiale. Voilà une preuve de l'attractivité de notre association, le bouche à oreille vantant cette manifestation n'y est sûrement pas pour rien...

SOIRÉE DE LA CONVIVIALITÉ 2015

Nous nous désolons du peu de participants à l'occasion de cette soirée (25 personnes), malgré l'organisation d'un karaoké pour tous âges. Nous en profitons pour remercier Fred d'avoir animé cette soirée à titre gracieux.

LOTO 23 /01/16

Merci à l'ensemble des généreux donateurs qui ont contribué au succès du loto car un peu de nous un peu de vous, nous a permis de réaliser de jolis lots. Ce n'est pas moins de 30 quines et 2 cartons pleins qui furent joués ce soir là.

Le numéroté qui est le pilier de la soirée, commence son "job". (Merci Rambo, Myriam & Patrice) Pour ajouter à la bonne humeur ambiante, il accompagne les numéros de remarques curieuses et amusantes dont voici quelques unes des plus connues :

Pinot le roi du loto : 1
La pleine main : 5
Elle est en l'air : 6
Elle est en bas : 9
Y'a un trou : 10
Les jambes de : 11
La moitié du fourbi : 45
Dans le coin : 80
La mamée : 89
Le papet : 90



De temps en temps nous entendons ça et là "boulègue", afin que le numéro gagnant, caché au fond du sac, puisse avoir la chance de sortir ! Va chercher... Ce sont souvent les mêmes petites phrases qui reviennent, connues de tous les joueurs. Et on a l'impression d'être dans une salle de théâtre où la scène serait connue de tous. L'ambiance est bon enfant. Une petite pause, au milieu de la soirée, a permis aux participants de déguster des pâtisseries, préparées en amont.

Nombre de participants, chanceux, ont remporté les lots mis en jeu, dont une TV à écran plat, un baptême en hélicoptère pour deux personnes offert par Luc Mercier, jambons, et bien d'autres encore. L'engouement pour cette manifestation, cette année encore, est à la mesure de notre attente.

UN GRAND MERCI A TOUS !

Et rendez-vous lors de nos prochaines manifestations ☐ d'ailleurs pensez à réserver dans votre agenda la date du [22 mai](#) 2016 pour la randonnée pédestre.

Martine AURY.

Rencontre avec Sébastien Tamm Apiculteur à Ste Croix de Caderle



Sébastien TAMM, apiculteur bio

La miellerie de l'Apiboule

Par une fin d'après-midi pluvieuse de décembre je suis accueillie à l'intérieur de l'atelier de travail de Sébastien situé à l'Apiboule. L'odeur de miel et de pain d'épice m'envahit... que de douceurs et de réminiscences de petits-déjeuners ou goûters passés ou présents me viennent à l'esprit et viennent titiller mes papilles.

Pendant plus de 2 heures, Sébastien TAMM va conter son histoire liée aux abeilles, à leur vie et au fruit de leur travail : le miel. Comment en est-il arrivé là ? Citadin Allemand, c'est à 23 ans qu'il découvre les Cévennes et a une approche de l'agriculture. Il prend la décision de s'orienter dans ce domaine, retourne en Allemagne et obtient un BTS agricole. Il revient en France, fait un passage dans le Sud-ouest, et puis s'installe dans les Cévennes à Mialet.

En 1993 il rencontre un apiculteur Lozérien (du causse de Sauveterre) qui va lui transmettre son affaire et ce passage de témoin va se dérouler sur une année. C'est donc le démarrage en tant qu'apiculteur avec 150 ruches. Il complète son activité en faisant de la polyculture (maraîchage et petits fruits rouges) pour être inscrit à la M.S.A.

En 1999, Sébastien et son épouse viennent s'installer à Ste Croix de Caderle. Sébastien va se spécialiser à 100% en apiculture. Il passe alors à 300 ruches et rajoute à son activité le volet transformation en assurant la production de nougat et pain d'épices vendus d'abord avec le miel sur les marchés locaux (St Jean du Gard en particulier) et beaucoup de foires à thèmes régionales et même nationales. Aujourd'hui, Sébastien commercialise toute sa production sur un marché hebdomadaire de Montpellier et livre aussi des magasins spécialisés de la région. Il produit actuellement de 6 à 8 variétés de miel labellisé agriculture biologique.

Pourquoi une production de miel bio ?

"Vu ma formation en BTS pendant 3 ans qui n'avait comme base que l'agriculture biologique, pour moi" dit Sébastien "il était évident que je ne pouvais me lancer que dans l'apiculture bio"

Quelles sont les caractéristiques de ce miel bio ?

Sébastien répond que les 5 points suivants sont essentiels à la production bio:

- ✓Zones de butinage en dehors des grandes cultures, loin des sites industriels ou polluants et sur flore sauvage.
- ✓Produits chimiques de synthèse interdits pour lutter contre les parasites de la ruche (Varroa) ou à l'extérieur. La lutte contre les parasites et les maladies comme le Varroa se fait avec des produits bio : acides organiques (acide formique et oxalique) et thymol.
- ✓Interdiction de répulsifs pour la récolte du miel.
- ✓Extraction et conditionnement à froid.
- ✓Nourrissage au sucre de canne bio exclusivement.

Voici en détail, ces variétés qui sont le résultat des différentes miellées :

Qu'est ce qu'une miellée ? elle correspond à un temps de pose (de 4 à 6 semaines) des ruches en un même endroit (après transhumance de celles-ci).

La première miellée de l'année est celle de romarin (ruches situées dans l'Hérault),

Ensuite c'est la miellée des bruyères blanches arborescentes (Vallée borgne et Vallée française),

En mai c'est la miellée d'accacia (Lasalle),

Toujours au mois de Mai, dans l'Hérault, c'est le thym de garrigue,

Début Juin c'est la miellée de montagne du Mont Aigoual,

Entre le 10 Juin et le 10 Juillet : selon l'altitude, miellée de châtaigniers.



Fin juin-juillet : miellée de lavande (Drôme, Vaucluse),
 Fin Juillet-Août : miellée de sapin (Ardèche) exceptionnelle cette année,
 Septembre-Octobre : miellée de bruyère callune (Mont Lozère),
 Octobre : miellée d'arbousier (Sainte croix de Caderle et Quissac).

Comment s'organise l'emploi du temps de Sébastien ?

Il va nous parler des miellés et des récoltes, de la transhumance, de la commercialisation du miel.
 Il parcourt au moins 30 000km/an pour le travail : 8 000km pour la commercialisation et le reste pour les visites, la transhumance et les récoltes.

Qu'est-ce que la transhumance ?

C'est le transport des ruches d'un lieu à un autre pendant la nuit, en fonction des éclosions de fleurs. Ce sont cinq ruchers qui sont concernés soit 250 ruches.
 Seul un rucher de 50 ruches reste sédentaire à St Etienne Vallée Française.
 En hiver, les ruches d'hivernage se situent entre St Hippolyte du Fort et Arles (terrain choisi en fonction de l'exposition, de la végétation précoce et de la température constatée).
 Depuis 1993, Sébastien a toujours effectué la transhumance à la main mais il envisage de mécaniser cette opération en 2016 : les ruches seront placées sur palette et un chargeur tout terrain sera utilisé.
 Concernant cette partie "emploi du temps" Sébastien tient à préciser "que tous les apiculteurs professionnels font l'élevage des reines "dites artificielles". Ce volet élevage prend 1/3 du temps de travail total de début Avril à fin juillet et cela permet de palier aux pertes de 20 à 30% que nous avons chaque année"



Problèmes rencontrés par les abeilles :

D'abord le Varroa, qu'est ce que le Varroa ?

C'est un acarien, qui est arrivé il y a 25 ans avec la mondialisation (origine asiatique) c'est un parasite qui se reproduit dans les larves des abeilles. Il se nourrit de la lymphe, donc les abeilles sont atrophiées ou mutilées et cela provoque un affaiblissement de la colonie qui est plus exposée aux maladies virales. Le varroa reste le souci n°1 malgré les traitements bio dont on a parlé précédemment. Chaque année les pertes peuvent s'élever à 20 et même 30% du cheptel, sachant que d'autres maladies peuvent se greffer sur le Varroa.

Les moindres traces de pesticides peuvent avoir un impact très néfaste :

- L'enrobage des semences à base de divers néonicotinoïdes et leur rémanence dans les sols,
- Les traitements arboricoles ou viticoles,
- Les produits utilisés dans ou autour des élevages (ovins en particulier).

Le changement climatique implique le dérèglement des dates de floraisons. De plus, le Varroa était traité en période d'interruption de ponte, or les hivers plus chauds ne permettent plus ce traitement. Rien n'est prouvé scientifiquement, mais on peut aussi se poser des questions sur les influences que les ondes magnétiques peuvent avoir sur les abeilles et leur sens d'orientation; on constate aussi une plus forte dégénérescence des abeilles actuellement.

Un autre gros souci est le frelon asiatique et sa recrudescence ces dernières années (voir fiche explicative jointe éditée par le syndicat apicole du Gard).

Les nids se trouvent dans les arbres mais ne sont visibles qu'à l'automne quand les feuilles sont tombées. Si un nid est détecté il faut appeler les pompiers (18 et 112).

Après avoir évoqué les problèmes directement liés aux abeilles, Sébastien tient aussi à revenir sur les difficultés liées à l'exploitation apicole et à la nécessité qui s'est imposée à lui de construire une miellerie digne de ce nom : " avec 300 ruches, on a énormément de matériel à utiliser, à manipuler, à stocker. Ce n'est qu'une exploitation moyenne pour les Cévennes et ce serait une très petite exploitation au niveau national. Cependant cela nécessite entre 3 000 et 5 000 cadres (avec un remplacement d'un millier par an)."

300 ruches c'est aussi 900 hausses à miel, autant de hausses, de cadres et de ruches à vérifier, mettre en état, désinfecter, remplacer... d'où la nécessité de faire ce travail à l'abri et donc de bénéficier d'un hangar assez grand sachant qu'on évalue le besoin à 1 m² par ruche.

C'est ce que Sébastien est en train de réaliser. La construction de la miellerie se compose :

- ✓ d'un hangar de préparation et d'entretien du matériel (avec atelier de bricolage et stockage des hausses à miel sous l'auvent),
- ✓ d'une salle d'extraction proprement dite qui mène à une salle de mise en pots avec stockage de pots en verre vides,
- ✓ d'une salle de stockage (conservation à 10-15° à l'abri de la lumière),
- ✓ d'un atelier de pollen – (tri et conservation),
- ✓ d'une salle de transformation pour le pain d'épice et le nougat,
- ✓ d'un bureau (pour les multiples tâches administratives).





Depuis quelques années maintenant , Sébastien travaille avec sa compagne Véronique, elle-même apicultrice à St Etienne Vallée Française.

Régulièrement des stagiaires de la formation du BPREA apiculture de Nîmes/Rodilhan viennent apporter leur aide pendant une semaine par mois lors de la saison.

1/3 de la miellerie est déjà opérationnelle, le reste devrait être réalisé d'ici la fin de l'année prochaine.

Sébastien rajoute :

"Un investissement de cette ampleur là n'est pour moi réalisable qu'avec une subvention de 40% HT en provenance du programme FEADER Européen et de la région. Par ailleurs, je suis affilié à l'ADAPROLR (Association du Développement de l'Apiculture Professionnelle en Languedoc Roussillon) créée il y a 11 ans. Cette association m'apporte beaucoup d'informations techniques et scientifiques, formations, journées d'échange, groupes de travail, alertes etc...c'est une aide importante pour mon développement".

Pour conclure et faire un bilan de 22 ans d'expérience, Sébastien dit qu'il a choisi l'agriculture et en particulier l'apiculture pour être indépendant et travailler dans la nature. Mais il reconnaît qu'il est en surcharge de travail pendant de longues périodes de l'année dans un contexte économique tendu.

Il fait beaucoup de déplacements routiers. Dans son exploitation, ce sont les véhicules qui représentent la charge financière la plus importante. Cependant, la tendance est à la valorisation de la filière apicole. On sent de plus en plus d'intérêt autour de la ruche actuellement (dans les hôpitaux exemple : soins aux grands brûlés, médecine chinoise réhabilitée, etc...).

L'abeille est un maillon essentiel de la vie sur terre et on sent bien que Sébastien est fier de jouer un rôle dans cette chaîne même s'il trouve le travail dur et pas toujours bien rétribué.

Il souhaite que des jeunes puissent reprendre ce flambeau. Il leur conseille de suivre une bonne formation et surtout de démarrer très tôt en accompagnant des apiculteurs professionnels.

Un grand merci à Sébastien et peut-être un petit conseil de lecture; replongez vous dans "la vie des abeilles" de Maurice Maeterlinck.

Violette AURIOL.



Filet mignon de porc au miel

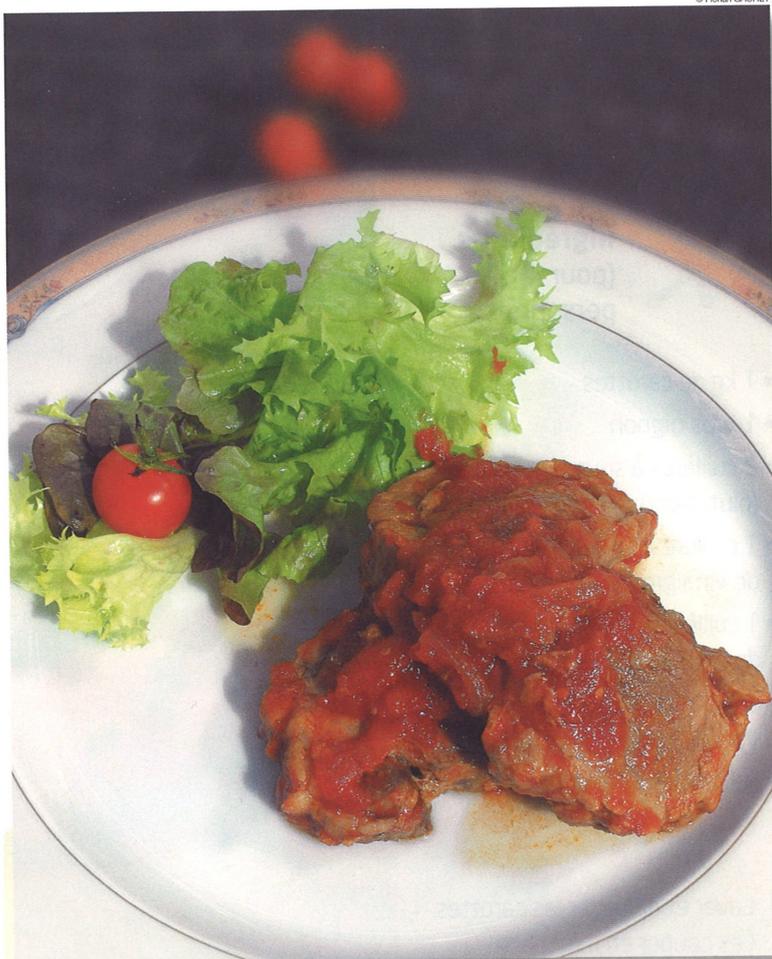


Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 2 oignons
- 500 g de filet mignon de porc
- 5 cuillères à soupe de miel liquide (châtaignier par exemple)
- 6 cl de vinaigre de miel
- 2 cuillères à soupe de sauce soja
- 2 cuillères à café de gingembre en poudre
- 1 petite boîte de tomates concassées
- Sel, poivre

1. Emincer les oignons et les faire dorer quelques instants dans une sauteuse avec quelques gouttes d'huile d'olive.
2. Couper le filet mignon en tranches d'environ 1 cm d'épaisseur, les faire revenir avec les oignons pendant 3 minutes puis ajouter le gingembre.
3. Ajouter le miel, le vinaigre de miel et la sauce soja. Mélanger et laisser revenir à feu moyen pendant 5 minutes.
4. Saler, poivrer, verser les tomates concassées, mélanger et laisser mijoter à feu doux pendant 25 minutes.

Vous pouvez servir ce plat bien chaud accompagné de riz ou de pommes de terre cuites à la vapeur, des rattes de préférence !



© Florian GACHET



Salle de formation du rucher école qui accueille les stagiaires chaque année

(mise à disposition gracieusement par la municipalité de St Marnet)



Ses objectifs :

- Vulgarisation de l'apiculture (rucher école)
- Stage de perfectionnement (élevage de reine)
- Promotion des produits de la ruche
- Interventions dans les écoles, centres de loisirs et foires



Fédération Apicole Du Languedoc Roussillon

Pour plus d'informations :

www.federation-syndicale-apicole-languedoc-roussillon.fr

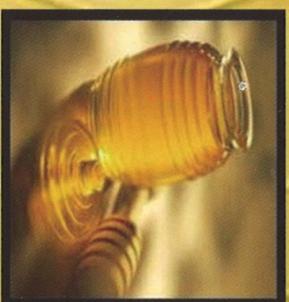


nicot



Manifestations annuelles

▶ Le Concours régional des miels se déroule sous certaines conditions, une fois par an en octobre, et prime les meilleurs miels de la Région Languedoc Roussillon.



▶ L'Assemblée Générale statutaire du Syndicat, point fort de l'année, se tient en novembre ; les Apiculteurs du département ont plaisir à se retrouver pour confronter leurs idées, débattre, et aussi partager un moment de convivialité .

L'Apiculture est confrontée à des modifications profondes de notre environnement. L'activité humaine (industrialisation et urbanisme intensif, utilisation massive de désherbants, des insecticides, OGM) conduit à la disparition progressive des milieux naturels et au dérèglement climatique, déstabilisant ainsi les écosystèmes. L'Apiculture, pour survivre, doit adapter ses méthodes et ses pratiques à ces bouleversements. L'expansion des maladies de l'Abeille, nouvelles et anciennes, ainsi que l'apparition de nouveaux prédateurs (frelon asiatique), contraignent l'Apiculteur averti à ne pas rester isolé. Nécessité impérieuse pour lui de s'informer et notamment dans le Gard, grâce à ses adhésions au Syndicat d'Apiculture, au CIVAM, et au GDSA.

Contacts :

E mail : apigard@gmail.com

Site Int: www.apigard.com

E mail: gdsa300@gmail.com



Syndicat Apicole du Gard (SAG)

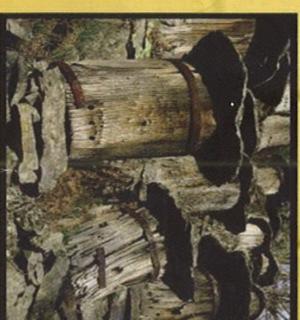
▶ Les missions du Syndicat Apicole du Gard sont de défendre l'intérêt des Apiculteurs en les regroupant, mais aussi de sauvegarder et protéger les abeilles.

- Proposer des assurances pour les risques qui touchent les Apiculteurs et leurs ruches.
- Communiquer l'information par la publication du bulletin trimestriel : API INFO.
- Gérer la capture des essaims grâce à un réseau d'Apiculteurs volontaires.
- Réagir dès que les Apiculteurs ou leurs abeilles sont menacés.

▶ Il y a plus de 60 millions d'années, l'Abeille existait déjà ; Des fossiles en ont été découverts dans de l'ambre.



▶ Plus proche de notre époque, les ruches troncs (« brucs »).



**GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE
APICOLE DU GARD
(GDSA 30)**



*Agrement Préfectoral
2011-028-0005
Agrement Pharmacie
Vétérinaire PH30189024*

Association bénévole, << loi 1901 >>, qui regroupe plus de 400 apiculteurs

Ses missions :

- Information et Soutien Sanitaire
- Défense collective face à toutes les menaces sur l'abeille (maladies, intoxications, frelon asiatique)
- Déploiement d'un Plan Sanitaire d'Élevage

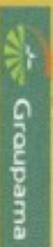


06.31.36.95.96

Tel: 04 66 24 76 50 (messagerie)

E mail : gdsa30@gmail.com

Site internet: gdsa.du.gard.fr



UNE MENACE PARTICULIERE EN DEVENIR

LE FRELON ASIATIQUE:

*Une progression inquiétante sur notre département
2007 quelques individus
2009 quelques nids signalés
2011 localisation de 49 nids
2013 destruction de 114 nids*



Réseau de lutte mis en place par le GDSA 30, en partenariat avec les Pompiers du Gard



Ses missions :

- Informations et Recensements
- Piégeage des fondatrices
- Destructions systématiques des nids

Pour toute alerte ou signalement, le bon réflexe, c'est toujours:

« APPELER LE 18 »

Vous serez redirigé vers les référents de notre réseau.



**Centre d'initiative pour
Valoriser l'Agriculture et
développer l'Apiculture
en milieu rural
(Civam 30)**

- ▶ Le rucher école a été fondé en 1984 par Elie Pellequer. Il est composé de bénévoles, professionnels et non professionnels de l'Apiculture, pluriactifs, tous engagés à partager leur passion de l'Abeylle.



Tout au long d'une saison (de février à septembre) les stagiaires abordent la théorie et la pratique, en situation réelle, autour de ruches bien pleines d'abeilles.

Le Civam se compose de deux ruchers école biologiques sur deux sites :

- ▶ le rucher du Clos Gaillard
- ▶ le rucher de St Mamert



Contacts:

Site Int : www.apigard.com

E mail : apigard@gmail.com

Tel : 04 66 64 94 31



Ma rencontre avec Michel Siffre...

Quand un trou noir...

Il y a parfois des coïncidences amusantes ou étranges dans la vie de chacun, des petits clins d'œil ! La présence de Michel Siffre dans ma vie en est une !

On était au début de l'été 1962. J'avais 15 ans ! Je venais d'apprendre une mauvaise nouvelle qui allait changer toute ma vie, du moins celle que je croyais m'être tracée. Elle faisait suite à d'autres événements ressentis comme douloureux, par l'ado écorché que j'étais. J'avais l'impression à ce moment là que mon existence s'était soudainement arrêtée, comme si plus aucune perspective réjouissante ne s'offrait à moi, pas même le goût pour l'aventure, si ce n'est de m'isoler au bout du monde, sur une île comme Robinson Crusoë. Le trou noir !

devint trou blanc...

Et puis, aux infos de midi à la radio, grand événement ! Un jeune de 23 ans descend lui aussi dans un trou, mais avec un état d'esprit aux antipodes du mien ! Machinalement, mon écoute fut attirée par ce fait divers hors du commun. Ce jeune gars voulait vivre une expérience hors du temps, au fond d'un gouffre glacé, pendant deux mois, avec un projet scientifique, celui d'étudier les rythmes veille-sommeil ! Je concevais l'isolement, mais dans mon imaginaire, cela ne pouvait se faire que sous les cocotiers ! L'idée d'aller vivre sous terre et sous un glacier me semblait inconcevable ! Du coup, le personnage m'était devenu aussi réel qu'irréel ! Malgré moi, je me mettais de temps à autre à penser à lui, à la vie qu'il menait en bas, à son énergie, à ses convictions, sa ténacité ! Du fond de son trou, il m'aidait sans le savoir à sortir du mien !



Ma rencontre avec Michel Siffre...



Ô temps suspends ton vol !

Complètement hors du temps rythmé par le soleil, sans repères, il communiquait, avec la petite équipe restée à la surface, ses observations et ses ressentis ! Quand il est sorti le 14 septembre, en héros national, sa photo le montrant épuisé, soutenu par deux personnes, était à la une de tous les journaux. Il croyait sortir le 20 août ! Ses cycles s'étaient décalés d'un demi-heure par jour. Son horloge interne, son horloge biologique donc, compte-tenu de ses moments de veille et de sommeil, marquait 24 h 30 au lieu des 24 h que l'on supposait ! Et ce qu'il pensait n'être qu'une simple sieste était une véritable nuit !

Par la suite, je suivais ses expériences de loin, pris par mes propres expériences de la vie ! Mais chaque fois que je voyais son nom dans un journal, ou que j'entendais son nom sur les ondes, je me renseignais sur ce qu'il avait fait. Les militaires s'intéressaient à ses recherches pour l'étude des rythmes biologiques des sous-mariniens embarqués pour de longs mois dans les sous-marins nucléaires, ou pour les séjours prolongés sous terre à la suite d'une éventuelle catastrophe nucléaire. La NASA, en pleine compétition spatiale avec les Russes, l'invitera à poursuivre ses expériences pendant 205 jours d'isolement au Texas, bardé d'électrodes de la tête aux pieds, et même à mi-chemin ! Sa recherche et sa compréhension du sommeil paradoxal... ! Et tant de choses encore ! Puis ce passionné, croqueur de la vie, curieux des civilisations passées, se découvre une passion pour l'archéologie Maya ! Son attrait pour les grottes le pousse à explorer celles du monde entier, avec son regard de géologue et de naturaliste ! Si l'on devait citer un spéléologue, c'est son nom qui viendrait en premier ! Et fort heureusement pour nous, ses passions, il les a faites communiquer au travers de ses écrits, de ses films et documentaires !

Ma rencontre avec Michel Siffre...

Ciel mon héros !

Il y a quelques années de cela, à la suite d'une conférence sur les origines de l'univers jusqu'à nous, j'ai sympathisé avec Cathy, une jeune prof de chimie, à l'université de Montpellier ! Mon discours sur la chimie de la vie l'avait enthousiasmée. Et un jour, dans un resto, nous nous mîmes à échanger, quand le sujet de la discussion arriva sur un bon ami à elle : Michel Siffre ! « Ça alors, mais c'est mon héros ! » me suis-je exclamé, avec un grand sourire ! Et sur ces entrefaites, je lui raconte certains événements de mon passé et l'intrusion heureuse dans ma vie de ce jeune homme de 23 ans, qui par un beau jour d'été, se mit dans une ombre de lumière !

Lors d'une de ses venues dans la région, mon amie chimiste me le fit rencontrer dans ce même resto ! Et bien sûr, nous avons sympathisé ! Nous nous sommes revus plusieurs fois, jusqu'à ce jour récent où, pour une fête, il est venu avec ses amis séjourner au Courtinaou, dans ce charmant petit village cévenol, Sainte Croix de Caderle !

Et bien décidé à y revenir, séduit par la beauté du lieu, l'accueil chaleureux de la municipalité, bien qu'au pied-levé, sans oublier notre affection, ainsi qu'une certaine omelette aux champignons, qu'il n'est pas prêt d'oublier !

Alain Renaux, le 16 janvier 2016

Michel Siffre est un explorateur souterrain, aventurier et scientifique. Il est né le 3 janvier 1939 à Nice où il passe son enfance. À tout juste 10 ans, il parcourt la grotte du parc Impérial, et se passionne pour la spéléologie. Il soutient un diplôme d'études supérieures à la Sorbonne six mois après son baccalauréat. De nombreuses réalisations sont médiatisées avec notamment la création de l'Institut Français de Spéléologie en 1962. L'expérience de temps, deux mois claustré au fond du gouffre de Scarasson, sans repères temporels, sur un glacier, à partir du 17 juillet 1962¹. Après trois heures de descente, il s'installe à moins 100 mètres sous terre. Il fait environ 3 °C et l'hygrométrie est de 98 %. L'humidité imprègne tout, il fait très froid. Par téléphone, il donne à la surface des informations sur le début et la fin de chacun de ses cycles de sommeil, à chaque lever et chaque coucher. Il note également son pouls. L'objectif est d'analyser la manière dont l'horloge interne du corps humain agit sur l'organisme en dehors des cycles jour/nuit. Très vite, il perd ses forces et remontera épuisé. La monotonie et le froid l'ont perturbé. Le temps psychologique ayant fortement évolué, à la fin de l'expérience, le 14 septembre, Michel Siffre pensait être le 20 août. En effet, certaines de ses périodes de sommeil n'étaient pas de simples siestes, comme il le croyait, mais de véritables nuits, ce qui l'avait amené à perdre totalement le compte des jours. De plus, les informations transmises en surface ont montré que ses cycles se décalaient chaque jour d'environ 30 minutes. Son horloge biologique faisait donc un tour complet en 24 heures et demie, ce qui correspond à la moyenne observée dans l'espèce humaine. À la fin de sa première expérience « hors du temps », il prenait son petit déjeuner vers 19 h et se couchait en fin de matinée². En 1999, il réalise une autre expérience « hors du temps » dans une galerie de la grotte de la Clamouse (Hérault) durant 69 jours.

Publications

- *Hors du temps. L'expérience du 16 juillet 1962 au fond du gouffre de Scarasson par celui qui l'a vécue*, Julliard, 1963
- *Des merveilles sous la terre*, Hachette, cop. 1976
- *Stalactites, stalagmites*, cop. 1984
- *L'or des gouffres: découvertes dans les jungles mayas*, Flammarion, 1979
- *Les animaux des gouffres et des cavernes*, Hachette, 1979
- *Dans les abîmes de la terre*, Flammarion, 1975
- *La France des grottes et cavernes*, Privat, 1999
- *A la recherche de l'art des cavernes du pays Maya*, A. Lefevre, 1979
- *Découvertes dans les grottes mayas*, Arthaud, 1993



Un conte de basse-cour !

Il était une fois, dans le royaume du Courtinaou, un poulailler splendide et plein de bonnes odeurs ! Les poules s'y plaisaient bien et le coq veillait au grain ! Un jour, il advint ce qui devait arriver, deux poules se mirent à couvrir en même temps, et du coup, leurs poussins sont arrivés le même jour.

Il y en avait de toutes les couleurs, des jaunes, des noirs, des marrons, des bariolés. Comme les poules ne se lâchaient pas d'une patte, les poussins circulaient d'une poule à l'autre, passant dessous l'une, dessus l'autre ... Tant et si bien qu'ils finirent par ne plus savoir qui était leur mère, et que leur mère certainement ne savait plus reconnaître les siens.

Puis un soir, la poule noire se reposa d'abord, pendant que l'autre cassait encore la graine. Tous les poussins en profitèrent pour se réfugier dans la douce chaleur des plumes noires. Quand la poule marron revint, elle se trouva bien marron, car ses petits, bien au chaud, ne voulaient plus sortir dans la fraîcheur. Elle a eu beau tourner, caqueter, roustacaqueter, rien n'y fit ! "Fi donc de ces ingrats !" se dit-elle, "Mère poule je suis, mère poule je reste ! Et comme je ne peux pas faire autrement que protéger mes petits, je vais grimper sur cette accapareuse !". Sitôt pensé dans sa petite tête de linotte, la voilà qui grimpe sur la poule noire, laquelle se sentant retombée en enfance, accepta avec ravissement cette situation !

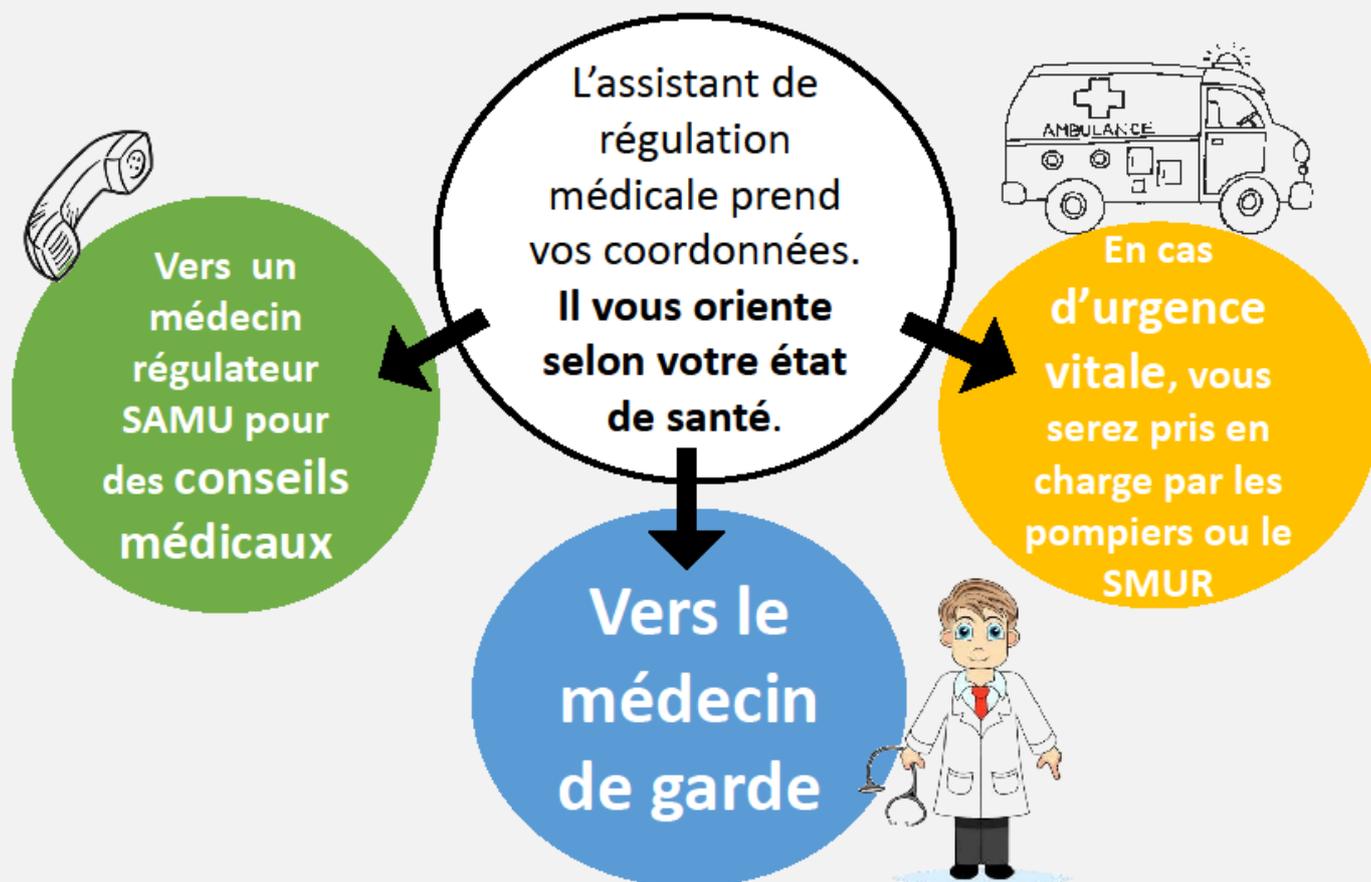
Je savais bien que personne ne croirait cette histoire, aussi ai-je pris la précaution de prendre tout ce petit monde en photo !

Alain RENAUX



BESOIN DE JOINDRE UN MÉDECIN LA NUIT, LE WEEK-END OU PENDANT LES JOURS FÉRIÉS?

**Appelez le 15 et
demandez le médecin
de garde!**



Les médecins de Saint Jean du Gard et Lasalle se relaient 365 jours par an pour effectuer des gardes sur les cantons de St Jean du Gard, St André de Valborgne et Lasalle.

Un médecin est systématiquement de garde de 20h à 8h, à partir de 12h le samedi et en continu les dimanches et jours fériés.

Suivant votre état de santé, le médecin de garde interviendra sur son lieu d'exercice habituel ou à domicile si nécessité justifiée.



La Maison de santé pluriprofessionnelle de Lasalle

MSP de Lasalle
1 Route Sainte Croix de Caderle
30460 Lasalle
Tel: 04 28 27 03 00
Fax: 04 66 30 06 98



La Maison de santé

La **Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Lasalle** regroupe dans le même bâtiment **13 professionnels de santé libéraux**:

- 1 médecin généraliste (un nouveau médecin est attendu pour la fin du mois)
- 3 masseurs-kinésithérapeutes
- 4 infirmiers libéraux
- 2 psychologues
- 1 diététicienne-nutritionniste
- 1 docteur en pharmacie spécialisée en nutrithérapie
- 1 pédicure-podologue
- 1 psychiatre

Les professionnels de la Maison de santé se sont regroupés autour d'un **projet de santé**. Ils souhaitent travailler ensemble pour offrir aux patients une meilleure **qualité de soins**. La Maison de santé mène des **actions de prévention, des actions d'éducation thérapeutique**, et organise **la formation** des jeunes professionnels de santé.

La Maison de Santé participe à **la continuité des soins** sur le territoire. En dehors des horaires d'ouverture de la Maison de Santé, des **médecins de garde se relaient la nuit et le week-end** pour répondre à vos besoins.

Pour prendre rendez-vous

Médecins généralistes

Dr Irène LAFONT

Dr Samuel BAUMANN

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi matin

Secrétariat médical
Tel: **04 66 85 47 75**

Infirmiers

Estelle ROUX, Laurent ADAMICK
Karen JORG, Claudia BULZ

Soins infirmiers à domicile et au cabinet
Sur rendez-vous

Tel: **04 66 56 89 53**

Kinés

Sophie DESCLAUX

Consultations au cabinet sur rendez-vous

Tel: **04 28 27 02 99**

Marion BLANC

Soins à domicile

Tel: **06 73 36 78 45**

Charlotte RICHARD

Soins à domicile

Tel: **06 51 38 48 48**

Psychiatre

Dr Jacques BASTIDE

Le lundi après-midi, sur rendez-vous

Tel: **04 28 27 03 00**

Diététicienne - Nutritionniste

Julia ROSA

Sur rendez-vous

Tel: **06 86 67 96 73**

Pédicure-Podologue

Jessica CORVISIER

Le premier mardi du mois, sur rendez-vous

Tel: **04 66 61 61 02**

Psychologues

Maud PRAT

Sur rendez-vous

Tel: **06 35 14 82 96**

David PORCHON

Sur rendez-vous

Tel: **07 83 92 01 98**

Docteur en pharmacie spécialisé en Nutrithérapie

Leila SAOULI

Bilan Minéraux, Oligo-éléments, Bilan Métaux lourds, Accompagnant Thérapeute en Nutrition

Sur rendez-vous

Tel: **06 81 12 66 22**

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

L'an deux mille quinze, le six novembre à quatorze heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. GRANIER Pierre, M. JULIEN Edmond, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic et Mme VERDIER Nicole.

Absent avec pouvoir : M. ROUSSET Charly pouvoir à Mme AURIOL Violette, Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno.

Secrétaire de séance : M GRANIER Pierre.

Ordre du jour :

- 1° /Prise de parole par le maire et le 1^{er} adjoint,
- 2°/ Démission de M. CREMER Pascal : Désignation délégués au SIAEP, SIVOM, Parc National des Cévennes.
- 3°/Désignation présidents commissions communales,
- 4°/ Participation Natura 2000,
- 5°/ SMEG : principe de la redevance réglementée pour chantier provisoire,
- 6°/ SMEG : participation renforcement réseau BT Poste Montvaillant TR.2.
- 7°/SIAEP de Lasalle : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau Potable 2014,
- 8°/Point finances,
- 8.1° / Décision Modificative : Budget M 49,
- 8.2 °/Modification régie de recette,
- 9°/ Vente DVD film documentaire,
- 10 °/ Questions diverses

1°/ Prise de parole par le maire et le 1er adjoint

- Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du dix juillet deux mille quinze, par le maire. **Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.**

- Le maire demande l'ajout d'une question n° 11 : **Modifications des statuts d'Alès Agglomération**, à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité accepte le rajout de cette question.

- **M. Julien Edmond, maire**, remercie les conseillers municipaux, de leur présence, de leur soutien et du travail effectué pendant son absence. Il remercie M. Mendras Bruno, 1^{er} adjoint et Mme Auriol Violette, 2^{ème} adjointe, qui ont assuré son remplacement et assumé la gestion quotidienne de la mairie. Il remercie les employés municipaux pour leur investissement.

- **M. Mendras Bruno, 1^{er} adjoint**, indique que pendant l'absence de M. Julien Edmond, le maire, il y a eu deux conseils municipaux qui ont générés des décisions importantes. Ces décisions ont toutes été validées par le maire. La responsabilité qu'il a du prendre, en tant que 1^{er} adjoint au maire, a été difficile et complexe. Il a pu être soutenu par Mme Auriol Violette, 2^{ème} adjointe et M. Granier Pierre et collaborer avec eux sur certains dossiers.

La municipalité a besoin d'un conseil soudé et pour l'avenir il espère que la « solidarité » sera le maître mot de l'équipe municipale.

2°/ Démission de M. CREMER Pascal :

M. le maire fait part de la démission de M. Cremer Pascal reçue par courrier recommandé en date du 29 septembre 2015 suite à des problèmes de santé.

Il remercie M. Cremer Pascal pour son investissement dans les projets municipaux et en tant que président des commissions travaux et urbanisme. Il était élu depuis 2001.

2.1 Délégués aux syndicats ou organismes : Suite la démission de M. Cremer Pascal, conseiller municipal, il convient de désigner de nouveaux délégués représentant la commune aux différents syndicats ou organismes.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

- **SIVOM de Lasalle** : 2 Délégués titulaires désignés : Violette Auriol et Nicole Verdier.
Mme Auriol informe que le nouveau président élu est M. Abbou. Il est à noter que la commune de Monoblet a demandé son retrait. Ce syndicat risque de disparaître par rapport à la mutualisation imposée par la loi Notre.

- **SIAEP de Lasalle** : 2 délégués titulaires désignés : Edmond Julien et Violette Auriol.

- **PNC** : 1 correspondant, Violette Auriol.

- **Natura 2000** : 1 correspondant, Bruno Mendras.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Accepte les désignations citées ci-dessus.

2.2 Parc National des Cévennes : Convention d'application

La convention d'application 2015/2016 de la charte va être signée ce mardi 10 novembre à l'Agglo d'Alès.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Autorise, le maire ou son représentant, à signer la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes.

3°/ Désignation présidents commissions communales, : Suite à la démission de M. Cremer Pascal, conseiller municipal, il convient de désigner de nouveaux présidents ou membres aux commissions communales.

Bulletin : Présidente : AURIOL Violette,

Membres : GRANIER Pierre, JULIEN Edmond, MENDRAS Bruno, ROUSSET Charly et Nicole VERDIER.

Travaux, Urbanisme : Président : Edmond JULIEN

Membres : tout le conseil.

Appel d'offres : Président : JULIEN Edmond,

Membres : 3 titulaires : AURIOL Violette, MENDRAS Bruno, MOURGUES Ludovic.

3 suppléants : MARTIN Jacqueline, ROUSSET Charly, GRANIER Pierre.

Il est proposé de remplacer l'appellation Service à la population (transport, lien intergénérationnel...) par Service à la population et relation publique :

Président : MENDRAS Bruno,

Membres : MARTIN Jacqueline, VERDIER Nicole, ROUSSET Charly.

Proposition commission archives : Président : MENDRAS Bruno,

Membres : AURIOL Violette, JULIEN Edmond, MAZEL Marcelle et VERDIER Nicole.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les désignations citées ci-dessus et la création de la commission archives.

4°/ Participation Natura 2000, : Le site Natura 2000 FR9101368 « Vallée du Gardon de St Jean », concerne pour une partie la commune de Ste Croix de Caderle. La demande de participation financière aux communes est calculée au prorata de leur surface dans le site Natura 2000. Le budget de l'animation du site Natura 2000 pour 2015 est de 46 028.45 €. La part d'autofinancement relevant des collectivités concernées est de 20 % soit 9 205.69 €.

La demande de participation financière s'élève à 279.01 € pour la commune de Ste Croix de Caderle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer financièrement au budget animation à hauteur de 279.01 € pour l'année 2015.

5°/ SMEG : principe de la redevance réglementée pour chantier provisoire, Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provi-

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire

Du 06.11.2015

soire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

De décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la dite redevance.

6° / SMEG : participation renforcement réseau BT Poste Montvaillant TR.2.

M. Le maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : renforcement réseau BT Poste Montvaillant TR.2. Ce projet s'élève à 140 161.54 € HT soit 168 193.85 € TTC

Définition sommaire du projet : Suite à la FPT d'ERDF en date du 25.07.2014, montrant les problèmes de distribution électrique sur la TR.2 soit le secteur Soubeyran, le SMEG projette le renforcement du réseau BTA du poste Montvaillant, réseau d'une longueur d'environ 1 km et ne pouvant plus satisfaire les demandes. Au vu de la FPT et des observations du BERE (ERDF), la solution préconisée dans cette zone boisée, est la construction d'une ligne HTA-souterrain depuis le poste existant « Vidourle » jusqu'à la zone en contrainte du Mas Soubeyran soit environ 1 080 ml. Cette liaison de section 150², qui peu permettre un futur bouclage, contrairement au 95², alimentera un poste type PSS-A de 100 KVA. Le choix d'un poste d'un poste PSS-A au lieu d'un PRCS vient de son alimentation HTAS en 150². Le réseau BTA existant sera raccordé au poste par un départ BTA-Souterrain en 150² sur environ 20 ml. Il sera prévu une ouverture du réseau BTA entre les 2 postes.

Conformément à ces statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 140 161.54 €HT soit 168 193.85 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant projet, ainsi que l'état Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif, et qui s'élèvera à 161.54 €.

4. Autorise le maire à viser l'Etat Financier Estimatif, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel : - le premier acompte au moment de la commande des travaux, - le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 13 250.40 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

7°/SIAEP de Lasalle : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau Potable 2014,

M. le maire fait part au Conseil Municipal qu'un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement doit être réalisé annuellement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Lasalle dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le cabinet d'études Gaxieu a rédigé un rapport avec l'aide des services de Veolia et du secrétariat du SIAEP de Lasalle. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil syndical a approuvé ce rapport par délibération N° 02.24.09.2015 lors du conseil du 24 septembre dernier.

Le SIAEP est concernés par 6 communes, le nombre total d'abonnés est de 511 en 2014.

Il y a 23 abonnés au SIAEP sur la commune.

La ressource utilisée est une nappe souterraine captée au Pont de Salindres. Le volume prélevé en 2014 est de 148 316 m³.

Le rapport est disponible en mairie et consultable.

Après délibération, Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver :

le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle de l'année 2014.

Réseau d'eau communal : La facturation a été faite en septembre 2015. La consommation de l'eau relevée est de septembre 2014 à septembre 2015. Eau facturée à l'ensemble des 44 abonnements : 3 625 m³ (2014 de 4 624 m³). Il a été constaté entre 2014 et 2015 un pique de consommation dû à une grosse fuite au niveau de la colonie de la fontanelle.

8°/Point finances,

8.1 Présidence de la commission finances :

M. Julien Edmond souhaite désigner M. Mendras Bruno président de la commission finances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les désignations citées ci-dessus et la création de la commission archives.

M. Mendras Bruno propose de fixer la prochaine date de la commission finances :

Le conseil fixe la prochaine commission finances au Vendredi 11 décembre 2015 à 14h00,

Et le prochain conseil municipal au vendredi 18 décembre 2015 à 14h00.

8.2 TEOM : La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a remplacé la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) depuis le 1er Janvier 2015, vous ne recevez plus un avis à payer pour la REOM.

Le paiement de la TEOM s'effectue en même temps que la taxe foncière. Si vous prenez votre taxe foncière de 2014 vous pouvez constater qu'il y avait une colonne vide intitulée TEOM, celle ci est complétée pour 2015 et le montant s'additionne à la taxe foncière. Pour le calcul : il faut prendre la base (montant situé en haut des colonnes de la taxe foncière) et y appliquer le taux de 16.92 %, au montant obtenu il faut ensuite ajouter 8 % qui sont les frais de gestion de l'ETAT et vous obtenez le total de la TEOM 2015 pour le logement concerné. Par exemple si la base du foncier bâti pour une maison est de 1600, cela donne : $1600 \times 16.92 \% = 270.72$, on additionne 8 % de cette somme pour le total : $270.72 \times 8 \% = 21.66$ soit au total : $270.72 + 21.66 = 292.38$ EUR c'est le montant total de la TEOM pour ce logement.

Les propriétaires ayant des locataires, sont en droit de répercuter le montant de la TEOM dans les charges locatives.

8.3 Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Gard (SDCI) (découlant de la loi Notre)

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui vont redéfinir la carte des intercommunalités.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

Le projet de SDCI élaboré par le préfet a été adressé pour avis aux communes concernées par les propositions de modification de la situation existante.

- **Alès Agglo : Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable** au nouveau SDCI proposant la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglo avec la Communauté de Communes des Hautes Cévennes, la Communauté de Communes Vivre en Cévennes et avec la Communauté de Communes du Pays Grand Combien.

Le conseil municipal argumente ce vote : La commune a déjà choisi le 1er janvier 2013 son rattachement à la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglo (de 16 à 50 communes) suite à l'application de la réforme territoriale. Elle tente depuis 2 ans de trouver sa place dans ce nouvel espace géographique.

Ce regroupement proposé ne favorisera pas notre commune déjà éprouvée par des contraintes budgétaires... Ce passage difficile lié à ce nouvel aménagement (de 50 à 75 communes, de 100 000 à 130 000 habitants) n'est pas fait pour nous rassurer, loin de là !!!!

Tout va trop vite, alors que nous n'avons même pas trouvé nos marques à 50 !!!! Nous voulons exister et conserver notre identité, cette fusion ne semble pas aller dans notre intérêt.

- **Syndicat Mixte d'Electricité du Gard : Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable**

au nouveau SDCI proposant la fusion du SMMEG avec Nîmes et Uzes.

- **D'FCI : Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable**

au nouveau SDCI proposant la fusion des SIVU Chamborigaud, Générargues, Laval-Pradel, Cendras + extension Ste Croix de Caderle, La Grand Combe, St Martin de Valgagues.

8.4 °/Modification régie de recette, : La régie instituée pour l'encaissement des produits de copies, de dons, de l'ouvrage, et de l'achat de bulletin « Crucicaderlien » par délibérations du 02 décembre 2005, du 04 septembre 2009, du 10 septembre 2010 et du 10 juillet 2015.

Vu la nécessité de régulariser les encaissements,

Vu les tarifs en vigueur institués concernant :

- la location de la salle Fernand Volpelière,
- la location des chauffages,
- la location de la chapelle,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de compléter l'article 1 de la délibération du 02 décembre 2005, concernant la création de la régie de recette permettant :

- l'encaissement de : la location de la salle Fernand Volpelière, la location des chauffages, la location de la chapelle.

8.5 Point régie : Point au 02.11.2015 : Total encaissement régie de recettes : 1 669.70 €

- **40 livres** 720 € : 10 en dépôts vente, 6 secrétariat, 3 concerts, 6 journée camp des balmes, 5 rencontre La Fontanelle, 10 journée du FIRA.

- **4 Locations SFV** : 420 € (2 à 70 € et 2 à 140 €)

- **2 Locations de chauffage** : 80 €

- **50 Copies** : 10.50 €

- **2 Crucicaderlien** : 10 €

- *participations des associations pour les placards dans l'ancienne citerne de la mairie* 108.60 € x 2

- **Dons : 212 €**

Association Les Amis du Temple : 100 €

Boite chapelle : 51 €

Association La Fontanelle : 44 €

Mmes JAQUIER et PERIGNON : 9 €

Association Camp des Balmes : 8 €

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire

Du 06.11.2015

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'accepter** les dons, pour un montant de deux cent douze euros (212 €)
- De remercier publiquement les associations : du Camp des Balmes, des Amis du Temple, du FIRA, de la colonie La Fontanelle et Mmes Jaquier Nicette et Perignon Claire et les donateurs inconnus.

Mme Auriol Violette demande qu'une information soit inscrite sur la boîte en bois dans la chapelle.

8.6°/ Décision Modificative : Budget M 49 :DM n° 1

Régularisation montant du 002 (report excédent) sur le budget de l'eau en section de fonctionnement recettes :

Diminution du 002 : - 100

Augmentation du 7011 : + 100

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau.

9°/ Vente DVD film documentaire :Mme Auriol Violette chargée de ce dossier donne les deux devis reçus pour la réalisation du dvd du film documentaire.

- Pour 100 dvd : montant du devis : TTC 600.00 €

- Pour 50 dvd : montant du devis : TTC 480.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces devis.

Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission finances.

10°/ Questions diverses

- **Election régionales** : Le maire demande aux conseillers présents de bien vouloir s'inscrire sur le tableau pour tenir le bureau de vote le Dimanche 06 décembre 2015 de 08h00 à 18h00.

- **Vente terrain Chavoix** : le maire fait part de son intention d'acquérir une partie des terrains de la propriété de M. Chavoix qui est en vente. **Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite** à cet achat au vu des finances communales.

- **Orange** : contrôle de la réception du réseau mobile : le maire fait part qu'un technicien de Directique, pour les 4 opérateurs : Bouygues Telecom, Free mobile, Orange et SFR, est venu faire des relevés sur la couverture du réseau mobile. Mme Auriol Violette présente fait le compte rendu de ces mesures :

Les communes considérées couvertes doivent obtenir au moins 50 % d'appels passés « acceptables » pour au moins un opérateur.

Bouygues a obtenue 4/7, free mobile 5/7, Orange 6/7 et SFR 3/7.

Les mesures ont été réalisées selon le protocole à maximum 500 m du centre village. Suivant ce protocole ARCEP Zones Blanches, la commune est considérée couverte par la téléphonie mobile.

- **Stationnement caravane** : Le maire rappelle que le stationnement de caravane est interdit sans autorisation et de ce fait illégal. Il informe le conseil qu'il a rencontré en mairie M. Belloc, propriétaire d'une caravane stationnée sur la commune. Considérant sa situation et sa bonne foi, il a autorisé à titre exceptionnel, le stationnement de sa caravane jusqu'au 30 avril 2016, dernier délai, sans aucune autre dérogation. Un courrier daté du 25.09.2015 a été transmis à M. Belloc, il en a pris connaissance et a contresigné cette lettre en date du 15.10.2015.

- **Chantier sur la RD 153** : Le maire fait part que les travaux seront terminés Lundi 09 novembre 2015 au soir.

- **SIAEP de Lasalle** : le maire fait part que les travaux de construction du local du surpresseur vont très prochainement débiter.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

Tour de table :

- **Lettre anonyme** : Mme Martin Jacqueline indique qu'une lettre non signée, a été diffusée sur la commune. La forme et le fond de cette lettre sont inacceptables et intolérables.

Le maire fait part que la gendarmerie a été prévenue.

Le conseil municipal dans sa totalité condamne vivement cette lettre.

- **Bulletin** : Mme Auriol Violette fait part que le bulletin n° 39 de novembre 2015 est terminé ; il sera distribué dès lundi 09 novembre 2015.

- **Panneau chapelle** : Mme Auriol Violette fait part que l'association des Amis du Temple a pris en charge le duplicata des panneaux de l'intérieur de la chapelle afin de les poser à l'extérieur pour un montant de 744 €.

- **Taxe Aménagement** : M. Mendras Bruno fait part que chaque année la commune a la possibilité de fixer un nouveau taux de la Taxe Aménagement avant le 30 novembre de l'année en cours. La Taxe Aménagement s'applique aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables) déposées en mairie pour des opérations de construction, reconstruction, agrandissement ou aménagement. Cette taxe comporte une part communale et une part départementale.

Le taux communal voté pour 2015 est de 2.5 %. Il propose de ne pas augmenter ce taux pour l'année 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux de la Taxe Aménagement pour 2016.

- **Journée de « J'aime ma commune » : 19.09.2015** : Afin de combler le déficit public l'état a engagé une baisse des dotations versées aux communes sur 3 ans (2014 - 2015 - 2016). Une journée nationale d'action a été organisée par l'Association des Maires du Gard sous le slogan « J'aime ma commune », qui invitait les citoyens à venir rencontrer les élus de leur commune. À Ste Croix de Caderle une réunion publique a réuni une vingtaine de personnes.

M. Mendras Bruno tient à faire part que ces manifestations de soutien aux communes, ont permis le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2016 au même niveau que 2015.

Il fait part qu'une autre réunion publique « J'aime ma commune » sera organisée dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

- **Le Jour de la nuit : 10.10.2015** : M. Mendras Bruno était présent à cette manifestation prévue depuis de long mois. Il regrette que celle-ci n'ai pas eu de succès (3 personnes), par manque de communication certainement. Le guide présent était rémunéré par le Parc National des Cévennes (deniers publics). Le contenu et le déroulement étaient très intéressants et originaux.

- **Michel Siffre : spéléologue renommé** : Nous avons eu l'honneur de recevoir à Sainte croix de Caderle Michel SIFFRE, explorateur souterrain, aventurier et scientifique français. Il parcourt la grotte du parc Impérial (Nice), et se passionne pour la spéléologie. En 1962, il réalise l'expérience de temps, deux mois claustré au fond du gouffre de Scarasson, sans repères temporels, sur un glacier. En 1999, il réalise une autre expérience « hors du temps » dans une galerie de la grotte de Clamouse (Hérault) durant 69 jours. Il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages tel que : Hors du temps. L'expérience du 16 juillet 1962 au fond du gouffre de Scarasson par celui qui l'a vécue, Julliard, 1963. Des merveilles sous la terre, Hachette, cop. 1976. A la recherche de l'art des cavernes du pays Maya, A. Lefevre, 1979 Découvertes dans les grottes mayas, Arthaud, 1993... Nous réservons un sujet sur Michel SIFFRE dans notre prochain Crucicaderlien.

- **FIRA : 01.11.2015** : M. Mendras Bruno fait part que l'association le FIRA a obtenu, après validation des conseillers, et ce à titre exceptionnel, le droit d'utiliser gracieusement la salle Fernand volpelière pour organiser un repas dans la cadre d'une randonnée.

M. Mendras Bruno a reçu le FIRA, a fait une visite du village et présenté le film documentaire. 30

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

Cet accueil a été très apprécié par les personnes présentes, et à cette occasion 10 ouvrages « Le sanctuaire chrétien » ont pu être vendus (180 €). Nous remercions le FIRA et son président M. Lucien Affortit pour cette action.

11°/ Modifications des statuts d'Alès Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1424-1-1, L. 1424-35, L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article 97 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2012-285-0011 du 11 octobre 2012 et n°2012-346-0001 du 11 décembre 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération ALES AGGLOMÉRATION, issue de la fusion de 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale et de 5 communes extérieures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 en date du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération ALES AGGLOMÉRATION ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-325-0010 en date du 21 novembre 2013 portant abrogation de la disposition relative à la prise en charge des contingents communaux versés aux centres d'incendie et de secours, inscrite dans les statuts de la communauté d'agglomération ALÈS AGGLOMÉRATION ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-365-0010 du 31 décembre 2014 portant approbation des statuts d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération C 2014_10_16 du conseil de communauté d'Alès Agglomération en date du 25 septembre 2014 portant modification statutaire, détermination de la nouvelle rédaction des compétences et lancement de la procédure de révision statutaire ;

Vu la délibération C 2015_09_10 du conseil de communauté d'Alès Agglomération en date du 9 octobre 2015 portant lancement de la procédure de modification statutaire – modification du siège – transfert de la compétence en matière d'incendie et de secours ; Vu la requête n° 1400232 en date du 22 janvier 2014 formée au Tribunal Administratif de Nîmes par Alès Agglomération demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral n°2013-325-0010 en date du 21 novembre 2013 Vu la requête n°1500671 en date du 27 février 2015 formée au Tribunal Administratif de Nîmes par Alès Agglomération demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2014-365-0010 du 31 décembre 2014 ;

Vu les statuts d'Alès Agglomération ; Vu la notification en date du 22 octobre 2015 de la délibération du 9 octobre 2015 de la Communauté d'Alès Agglomération à la commune de Ste Croix de Caderle relative à cette modification statutaire ;

Considérant que cette modification statutaire devra être approuvée par une majorité qualifiée de membres d'Alès Agglomération dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que pour la création de l'établissement, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'établissement ou la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population totale de l'établissement et l'accord de la commune représentant plus d'un quart de la population ;

Considérant que les communes membres de la Communauté d'Alès Agglomération disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil de communauté pour se prononcer sur ces nouveaux statuts et que le défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai vaudra approbation des statuts ;

Considérant de ce fait que le conseil municipal de la commune de Ste Croix de Caderle doit se prononcer sur le projet de modification statutaire d'Alès Agglomération, ayant trait au changement du siège et au transfert de la compétence en matière d'incendie et de secours, adopté lors de la séance du conseil communautaire du 9 octobre 2015 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la modification statutaire adoptée par le conseil de communauté d'Alès Agglomération lors de sa séance du 9 octobre 2015, à savoir :

De modifier l'article 3 des statuts d'Alès Agglomération, en le rédigeant ainsi : « Le siège de la Communauté est fixé, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet 30100 Alès. En application des dispositions de l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Com-31

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

munauté peut se réunir au Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet à Alès, ou dans tout autre lieu choisi par le Conseil de Communauté dans l'une de ses communes membres. Le siège de la Communauté pourra être transféré à la suite d'une modification statutaire conforme aux dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT. »,

De modifier le 12) de l'article 4-3 des statuts d'Alès Agglomération en procédant au transfert de la compétence supplémentaire en matière de sécurité publique et risques majeurs ainsi rédigée : « a) Prise en charge des contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres, dans les conditions définies aux articles L. 1424-1-1 et L. 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

L'an deux mille quinze, le dix huit décembre à quatorze heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. GRANIER Pierre, M. JULIEN Edmond, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic et Mme VERDIER Nicole.

Absents avec pouvoir : M. ROUSSET Charly pouvoir à Mme AURIOL Violette, Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno,

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Jacqueline.

Ordre du jour

- 1°/ Tarifs 2016,
- 2°/ Dissolution du CCAS,
- 3°/ Dossier demande de subvention,
- 4°/ Schéma de mutualisation,
- 5°/ Vœux 2016,
- 6°/ Questions diverses :
 - ♦ Fermeture trésorerie,
 - ♦ Limitation tonnage chemin du Campel....

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du six novembre deux mille quinze, par le maire.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour :

Elections régionales : Bruno MENDRAS président du bureau de vote à l'occasion des élections régionales remercie chaleureusement tous les conseillers pour leur présence lors de la tenue du bureau de vote les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Les résultats du 2^{ème} tour sont les suivants : 104 inscrits, 72 votants, 1 nuls, 71 exprimés

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

Mr MENDRAS Bruno, président de la commission finances :

Rappelle que lors de la commission finances du vendredi 11 décembre 2015, le résultat provisoire du compte administratif 2015 "fonctionnement" est déficitaire d'environ 13 000 €. Suite à une projection du Budget prévisionnel 2016 "fonctionnement", le manque est estimé à environ 30 000 € pour équilibrer le budget.

Mr Bruno MENDRAS prévoit :

- une réunion en début d'année,
- l'organisation d'une réunion publique après le vote du budget prévisionnel 2016.

1°/ Tarifs 2016 : La commission finances réunie le vendredi 11 décembre 2015 propose au conseil municipal de fixer les différents tarifs pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux tarifs 2016 à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

✓ Concessions caveau et urne

- 130 € le m² pour les caveaux (cinquantenaire), (120 € le m² en 2015) ;
- 65 € l'emplacement urne (60 € en 2015).

✓ Photocopies :

Copie NB A4 : 0,15 € / page	Copie couleur A4 : 0.30 €/page
Copie NB A4 R/V : 0,20 €/page	Copie couleur A4 R/V : 0.40 €/page
Copie NB A3 : 0,20 €/page	Copie couleur A3 : 0.40 €/page
Copie NB A3 R/V : 0,35 €/page	Copie couleur A3 R/V : 0.70 €/page

Association de la commune : gratuit

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

✓ Location Salle Fernand Volpelière :

Cauton pour les associations :	300,00 €
Cauton pour les privés :	600.00 €
Locataire habitant sur la commune :	70,00 €
Locataire habitant hors commune :	140,00 €
Association dont siège social hors commune :	140.00 €
Association dont siège social sur la commune :	gratuit
ERF :	70.00 € (nouvelle disposition)

✓ Prix de l'eau - Budget M 49 :

Abonnement compteur :	160,83 € HT
Abonnement compteur la Fontanelle :	321,67 € HT
Tarif M3 eau :	0.7360 € HT (rappel 2015 =0,61334 € HT)

✓ Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :

Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,
Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,
Cauton de 1 500 €/chauffage,
Association dont siège social sur la commune : gratuit,

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

✓ Location Chapelle :

Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage),
Association ou personne hors commune : 280€/ jour (avec chauffage),
Caution de 3 000.00 €.

✓ Bulletin « Crucicaderlien »

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
- Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,
- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

✓ Loyer 2016 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2014 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

Le calcul est présenté comme suit :

Source Insee

Indice de référence du 3^{ème} trimestre 2014 : 125.24

Indice de référence du 3^{ème} trimestre 2013 : 124.66

Loyer 2015 : 245.34 € / mois

$[(\text{loyer mensuel 2015}) \times (\text{indice 3eme trim 2015})] / (\text{indice 3 ème trim 2014}) = \text{nouveau loyer mensuel.}$

$(245.34 \times 125.26) / 125.24 = \mathbf{245.38 \text{ €/mois.}}$

°/ Finances : acceptation des dons en soutien à la commune : La commission finances réunie le vendredi 11 décembre 2015 propose au conseil municipal d'accepter les dons suivants :

- ✓ M et Mme BOLLE Christian : 50 €,
- ✓ M et Mme LEDUC Jacques : 20 €,
- ✓ M et Mme VALETTE Pierre : 20 €,
- ✓ M HOLLARD Jean-Marc : 30 €,
- ✓ L'association La Festo del País : 50 €.

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'accepter les dons, pour un montant de cent soixante et dix euros (170€)
- De remercier publiquement M et Mme BOLLE Christian, M et Mme LEDUC Jacques, M et Mme VALETTE Pierre, M HOLLARD Jean-Marc et L'association La Festo del País.

Violette Auriol propose d'apposer quelques mots sur la boîte à la chapelle pour nos généreux donateurs. Après débat, le conseil municipal décide « *Soutien à la mairie pour l'entretien et le maintien du patrimoine* ».

2°/ Dissolution du CCAS : La loi NOTRÉ portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne la possibilité aux Communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de dissoudre le CCAS de la Commune en fin d'exercice 2015 soit au 31 décembre 2015.

Les attributions auparavant dévolues au CCAS seront exercées directement par la

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

Commune.

Violette Auriol demande s'il est possible d'avoir des actions sociales sans budget CCAS. Le maire rappelle que le budget du CCAS n'est plus voté depuis plusieurs années, seul un reliquat d'excédent est voté au compte administratif d'un montant de 772.61 € et que les différentes actions sociales (bourses aux familles, cadeaux aux aînés ...) ont toujours été supportées par le budget communal.

3°/ Dossiers demande de subvention :

✓ **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR) Préfecture du Gard Extension du cimetière** : Le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier au titre de la DETR 2016 pour les travaux d'extension du cimetière.

La limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 15 janvier 2016.

Le conseil municipal décide de réunir une commission travaux afin de pouvoir étudier cette proposition et prendre sa décision.

✓ Amende de police : Conseil Départemental du Gard

Reprise place du haut : Le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de reversement des recettes des amendes de police. Cette subvention est attribuée pour des travaux de sécurisation des usagers de la route. Elle est versée automatiquement sans justificatifs de paiements.

Le conseil municipal décide de réunir une commission travaux afin de pouvoir étudier cette proposition et prendre sa décision.

La date de la prochaine **commission travaux** est fixée au Vendredi 08 janvier 2016 à 15h30.

Le prochain **conseil municipal** est fixé au **vendredi 15 janvier 2016** à 14h00.

4°/ Schéma de mutualisation :

Le maire n'ayant pas délivré tous les documents sur ce sujet pour permettre au conseil de décider, propose de reporter cet ordre du jour au prochain conseil.

Les documents seront transmis au conseil municipal par mail.

La date limite fixée pour délibérer était le 31 décembre 2015, l'avis donné par le prochain conseil ne sera donc pas pris en compte par Alès Agglo.

5°/ Vœux 2016 :

Le conseil municipal fixe la date des vœux au **Samedi 16 janvier 2015 :**

- 15h00 projection du film "LE PÔLE EXPRESS",

- 16h30 présentation des vœux,

- 17h00 un goûter partagé offert par les élus.

Une invitation à la population sera envoyée début janvier.

6°/ Questions diverses :

✓ **Fermeture trésorerie** : La trésorerie de Lasalle sera définitivement fermée au 1^{er} janvier 2016 et transférée à la trésorerie de St Hippolyte du Fort.

✓ **Limitation tonnage chemin communal du Campel** : Le maire fait part de l'affais-

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

sement au bord du chemin du Campel et pour des raisons de sécurité et de responsabilité il propose de limiter le tonnage sur le chemin communal du Campel. Le conseil municipal est favorable sur le principe d'une telle démarche mais demande au maire plus d'informations avant de prendre une décision.

Un avis sera demandé à la Direction Départemental des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM).

✓ **SMEG- Travaux EDF poste Montvaillant** : Le maire fait part que les travaux prévus pour le renforcement électrique du poste de Montvaillant ont été modifiés dans les mêmes conditions financières. Les poteaux seront supprimés et le réseau sera souterrain.

✓ **NATURA 2000** : La prochaine réunion de Natura 2000 aura lieu le 14 janvier 2016 à 14h00 à St Jean du Gard.

✓ **Rencontre avec le Sous-Préfet : Mercredi 16 décembre 2015 à 10h30** : Le sous-préfet et la Direction Départemental des Finances Publiques ont convoqué le maire dans le cadre de la prévention des difficultés financières des collectivités locales. Edmond JULIEN et Bruno MENDRAS se sont rendus à cette convocation. Le sous-préfet a souligné que la commune ne pouvait pas dégager d'autofinancement depuis deux ans et à ce titre que les travaux d'investissement réalisés ont été assurés par des ressources telles que le prélèvement sur le fonds de roulement. La commune ne dispose plus d'aucune réserve et doit faire face à un endettement de 814 € / habitant. Il a vivement recommandé pour redresser la situation financière de faire une pause sur les investissements et une réduction des charges de fonctionnement à un niveau inférieur à celui des recettes afin de restaurer la capacité d'autofinancement. Le maire laisse la parole à Bruno MENDRAS.

- Nous avons fait comprendre lors de cet entretien que la commune avait bien pris la mesure de la situation financière et nous avons expliqué toutes les démarches déjà entreprises afin de réduire les dépenses et de tenter d'augmenter les recettes.

Un pré-bilan sur l'année 2015 et une projection pour le budget 2016 lui ont été présentés, visant à lui faire prendre conscience de nos difficultés à venir. Le sous-préfet constate les efforts réalisés et la situation future de nos finances, mais ne peut proposer ni solutions ni aides.

De plus, nous avons indiqué au Sous-Préfet que nous subissions directement les conséquences de La Loi Notré (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et du SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunale).

Ce SDCI a fait l'objet d'une délibération défavorable par le conseil municipal.

✓ **Habitations illégales sur la commune** : Pierre GRANIER demande au conseil municipal d'avoir une réflexion sur les habitations illégales présentes sur la commune.

✓ **Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lasalle** : Bruno MENDRAS en tant que délégué au comité de pilotage de la MSP était présent à la dernière réunion, il donne

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

lecture du compte-rendu. Entre autre, il est demandé aux communes une participation financière pour les frais de fonctionnement d'un local au sein de la MSP. Ce local aura pour vocation d'accueillir des services et associations. (service départemental personnes âgées et personnes handicapées - CLIC des vallées cévenoles - assistance sociales du conseil départementale - association la Draille addictologie....) La participation pour Ste Croix de Caderle est estimé à 322.47 €/an, celle-ci sera soumise à délibération et son montant dépendra des décisions budgétaires 2016.

Il faut rappeler que cette participation est allouée pour un espace qui apporte des services à la population.

✓ **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau** : ce rapport est obligatoire pour le suivi du réseau, du prélèvement dans la ressource, de la détection de fuites...Il doit être établi chaque année, pour notre commune il est en cours d'élaboration.

✓ **Affaire scolaire** : Violette Auriol était présente à la commission scolaire d'Alès Agglomération. Afin de pouvoir participer à la vie éducative de nos enfants scolarisés à Lasalle, elle propose de demander à participer aux conseils de l'école primaire de Lasalle.

✓ **Prédic service** : Violette Auriol a reçu Prédic Service en mairie. Ce service est gratuit pour la commune il est financé par Alès Agglomération. C'est un service météo privé de proximité qui envoie des alertes.

Le conseil municipal devra réfléchir sur la nécessité ou pas de mettre en place un réseau d'alerte, notamment en cas de neige.

✓ **Commission bulletin** : prochaine réunion fixée au vendredi 22 janvier 2016 à 09h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

Chers Crucicaderliens,

Pour soutenir la commune, si vos proches, membres de votre famille ou amis, résidant hors commune, désirent recevoir le crucicaderlien, vous pouvez leur faire parvenir le coupon suivant :

✂-----

Je m'abonne et je soutiens la commune de Ste Croix de Caderle.

1 BULLETIN 5€

4 BULLETINS 20 €

Coordonnées d'envoi du bulletin :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Tel : _____

Mail : _____ @ _____

Je joins mon paiement :

*Par chèque d'un montant de _____ €
(à l'ordre du trésor Public)*

*En espèces d'une somme de _____ €
(en espèces pas d'envoi postal , dépôt au secrétariat conseillé).*

Date et signature du demandeur.

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00
(secrétariat fermé le mercredi et vendredi après-midi)
Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous » : 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Association Les Cocons (aide à domicile) : 04.66.30.13.19,
Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique
(CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50,
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :
04.66.85.42.36,
Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture du Vigan : 04.67.81.67.00,
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
DDTM Vigan: 04.67.65.99.30,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
ErDF dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,

**Vous pouvez consulter ce bulletin
sur le site internet de la commune
www.saintecroixdecaderle.fr
Rubrique « Mairie »**

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie
Présidente de la commission : Violette AURIOL
Membres : Pierre GRANIER, Bruno MENDRAS et Charly ROUSSET.